

DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME
(Chapitre II du décret n° 2007-196 du 13 février 2007)

Cette demande vise à obtenir : soit la reconnaissance des diplômes autres que ceux requis pour le concours (I), soit la reconnaissance de l'expérience professionnelle en équivalence du diplôme requis pour le concours (II).

Le présent document, accompagné des pièces justificatives mentionnées ci-après, doit **impérativement** être fourni en même temps que le dossier d'inscription par tout(e) candidat(e) sollicitant une équivalence de diplôme.

NOM et prénom du (de la) candidat(e) :
(pour les femmes mariées, précisez le nom patronymique)
Date de naissance : __ / __ / ____ à

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE :

Avez-vous déjà obtenu une équivalence de diplôme pour ce concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise (cocher la case correspondant à votre situation et, si vous cochez « oui » joindre la copie de la décision) ?

OUI

NON

I - DIPLÔMES

DIPLOME PREPARE	SPECIALITE EVENTUELLE	NIVEAU DE CERTIFICATION DU DIPLOME *	AUTORITE OU ORGANISME AYANT DELIVRE LE DIPLOME OU DISPENSE LA FORMATION	OBTENU (OUI/NON)	ANNEE D'OBTENTION

*Exemples : niveau V : BEP, CAP, diplôme national du Brevet - niveau IV : Baccalauréat, Brevet de Technicien - niveau III : BTS, DUT - Niveau II : Licence, Maîtrise, Master 1 - niveau I : DESS, Master 2, Doctorat.

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document.

Toute fausse déclaration est punie par la loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

Fait à :

le :

Signature :

Dans le cadre du présent dossier, conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Mairie de Paris - Direction des ressources humaines - Bureau du recrutement et des concours - 2, rue de Lobau - 75196 PARIS CEDEX 04

MAIRIE DE PARIS
DRH - Bureau du recrutement et des concours
2, rue de Lobau - 75196 PARIS CEDEX 04

II - ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES EXERCÉES

NOM et prénom du (de la) candidat(e) :

CONCOURS POUR LEQUEL LA DEMANDE EST PRÉSENTÉE :

INFORMATIONS RELATIVES AUX EMPLOIS OCCUPÉS PAR LE (LA) CANDIDAT(E)					
PERIODE D'EMPLOI (date de début et date de fin)	EMPLOYEUR (désignation et adresse)	SERVICE D'AFFECTATION	INTITULE DE L'EMPLOI ET CATEGORIE SOCIO- PROFESSIONNELLE CORRESPONDANTE	INDIQUER SI : TEMPS COMPLET (TC) OU TEMPS PARTIEL (TP + NOMBRE D'HEURES/SEMAINE)	NATURE DES ACTIVITES EXERCEES (principales missions, responsabilités confiées, réalisations, publics visés)

Faire des photocopies de ce tableau si plusieurs pages sont nécessaires en n'omettant pas de numérotter ces ajouts.

Le candidat certifie l'authenticité des informations portées sur ce document. Toute fausse déclaration est punie par la loi (article 441-6 du code pénal et loi du 23 décembre 1901 modifiée).

Fait à :

le :

Signature :

.../...

**PIÈCES À FOURNIR PAR LE (LA) CANDIDAT(E)
À L'APPUI D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME**

Les pièces ci-dessous doivent impérativement être jointes par le (la) candidat(e), en fonction de sa situation, dans le cadre d'une demande d'équivalence de diplôme:

**CANDIDAT(E)S AYANT DÉJÀ BÉNÉFICIÉ D'UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME POUR LE MÊME CONCOURS OU POUR
TOUT AUTRE CONCOURS POUR LEQUEL LA MÊME CONDITION DE QUALIFICATION EST REQUISE**

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le (la) candidat(e).
- ET**
- une copie de la décision favorable d'équivalence de diplôme délivrée par une autorité compétente pour un même concours ou pour tout autre concours pour lequel la même condition de qualification est requise.

CANDIDAT(E)S POUVANT BÉNÉFICIER D'UNE ÉQUIVALENCE DE PLEIN DROIT

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le (la) candidat(e).
- ET**
- une copie du diplôme, titre ou attestation établie par une autorité compétente prouvant que le (la) candidat(e) a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que celui du diplôme ou titre requis.
 - **ou** une copie de l'attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou titre au moins de même niveau que celui du diplôme ou titre requis.
 - **ou** une copie du diplôme ou titre homologué ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis.
 - **ou** une copie du diplôme ou titre au moins équivalent figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par arrêté ministériel.

**CANDIDAT(E)S TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLÔME IMMÉDIATEMENT INFÉRIEUR A CELUI REQUIS
ET POUVANT JUSTIFIER D'AU MOINS DEUX ANS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ***

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le (la) candidat(e).
- ET**
- une copie du diplôme ou titre immédiatement inférieur à celui requis.
- ET**
- une copie des certificats de travail, des contrats de travail ou, à défaut, des bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
 - **ou** tout autre document établi par un organisme habilité permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat.
- * pour être comptabilisée l'activité professionnelle doit relever de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès.*

CANDIDAT(E)S POUVANT JUSTIFIER D'AU MOINS TROIS ANS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES *

FOURNIR :

- la présente demande d'équivalence de diplôme dûment complétée et signée par le (la) candidat(e).
- ET**
- une copie des contrats de travail et des certificats de travail ou, à défaut, de tous les bulletins de salaire précisant, pour chaque activité, la nature et la durée de l'activité professionnelle exercée.
 - **ou** tout autre document établi par un organisme habilité, et permettant de justifier la nature et la durée de l'activité professionnelle du candidat.
- * pour être comptabilisée l'activité professionnelle doit relever de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès.*

NB : LES CANDIDAT(E)S TITULAIRES DE TITRES OU DE DIPLÔMES OBTENUS DANS UN AUTRE ÉTAT QUE LA FRANCE devront par ailleurs fournir une copie de l'attestation de reconnaissance de niveau d'études du diplôme étranger ainsi qu'une traduction du titre ou diplôme, par un traducteur assermenté, lorsqu'il est rédigé dans une autre langue que le français.

L'attestation peut être délivrée par le Centre ENIC-NARIC, rattaché au Centre International d'Etudes Pédagogiques (service relevant du Ministère de l'Education Nationale, 1 avenue Léon-Journault - 92318 SEVRES Cedex - Tel : 01.45.07.63.21 - Mél : enic-naric@ciep.fr). Ce service est payant.

MAIRIE DE PARIS

**DRH - Bureau du recrutement et des concours
2, rue de Lobau - 75196 PARIS CEDEX 04**